

(N^o 12.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1863.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1864.

*(Voir les N^{os} 90 et 154 de la Chambre des Représentants, session 1862-1863,
et le N^o 5 du Sénat, session 1863-1864.)*

Présents : MM. LAOUREUX, Vice-Président ; MALOU, FORTAMPS, JOOSTENS,
le Baron d'AHÉRÉE, BISCHOFFSHEIM, le baron GRENIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a présenté à la Chambre des Représentants le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, en le fixant à la somme de 975,200 francs.

Ce Projet de Loi a été adopté à l'unanimité par la Chambre des Représentants et n'a soulevé aucune observation au sein de Votre Commission des finances, qui a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-Président,
LAOUREUX.

Le Rapporteur,
Baron GRENIER.